

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Votants
23	20	23

Vote
A l'unanimité

Acte rendu exécutoire après
dépôt en préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026, le 21 septembre à 19h, le Conseil Municipal de la commune de Garancières s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Ghislaine LESADE, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17/09/2026. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la mairie le 17/09/2026.

Présents : Mmes & Mrs Ghislaine LESADE, Pascal MICHELOT, Magali SEYSSEL, Yanna BONAMY, Cécile PARENT, Sébastien COCHELIN, Françoise MERIAUX, Valentin MICHELOT, Bénédicte LE GUELLAUT, Alexandre SARAZIN, Ambre POENSIN, Frédéric ASTRUC, Franck DENIN, Brigitte ELUAU, Lionel BROS-LACAN, BEAUMES Nathalie, Thimotée WAGNER, Jacqueline CHABANNE, Olivier COTTIN, Catherine HAMET

Absents ayant donné procuration : Mmes & Mrs Camille COLLARD (pouvoir à Françoise MERIAUX), Kelly DA COSTA (pouvoir à Ambre POENSIN), José ALVES MARTINS (pouvoir à Sébastien COCHELIN)

A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme Ambre POENSIN

2026/53 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET COMMUNAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2026/26 en date du 13 avril 2026 approuvant le budget primitif 2026,

Considérant qu'il convient, en cours d'exercice budgétaire, d'ajuster certaines inscriptions budgétaires afin de tenir compte de l'évolution des besoins,

Vu la délibération n° 2026/52 en date du 21 septembre 2026 décidant d'attribuer une subvention à l'œuvre des Pupilles Orphelins des Sapeurs-Pompiers,

Vu la notification de l'attribution de la DETR 2026

L'exposé des motifs ayant été présenté, il est proposé au conseil municipal d'adopter les mouvements de crédits suivants sur le budget principal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Article 60631 – fournitures d'entretien : - 500.00 €

Article 65748 – subvention aux associations : + 500.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

Article 21538 – Réseaux d'électrification (vidéo-protection) : 99 160.00 €

Recettes :

Article 13461 – Dot. Equip. Territoires Ruraux : 99 160.00 €

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve la décision modificative n° 1 du budget principal de l'exercice 2026 telle que présentée ci-dessus.
- Autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire

Ghislaine LESADE

